



La politique documentaire pédagogique et informationnelle

Aide méthodologique et trame de réflexion



Plan de la formation

- Le cadre institutionnel
- Définitions et objectifs d'une politique documentaire
- Pourquoi et pour qui mettre en place une politique documentaire d'établissement?
- Les enjeux
- Les composantes
- Contrôle et suivi d'une politique documentaire: l'évaluation
- Stratégie et démarche à adopter

Le cadre institutionnel

PROJET EDUCATIF DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Priorités éducatives



PROJET D'ETABLISSEMENT
Contextualisation



POLITIQUE DOCUMENTAIRE D'ETABLISSEMENT



Projet documentaire (projet CDI)

Introduction

➤ Définitions et objectifs:

La politique documentaire se définit « **comme l'ensemble des objectifs que peut viser un service documentaire pour servir un public bien défini pendant un temps défini** » 1.

« une politique documentaire d'établissement a pour finalité de rendre l'élève acteur et citoyen dans la société de l'information et de développer son accès à la culture. Elle s'inspire de valeurs partagées et de principes » 2.


Le projet d'établissement comporte un volet « politique documentaire », montrant ainsi l'importance accordée au document comme support d'informations et comme outil au service des apprentissages scolaires et à la réussite de tous.

Elle intègre au projet d'établissement toutes les actions concernant la pédagogie, la maîtrise et la gestion de l'information.

Elle est définie par une équipe (possibilité de constitution d'un groupe de pilotage), elle est discutée en conseil pédagogique et votée en CA, sous la responsabilité du chef d'établissement.

1. Jean-Louis DURPAIRE, *Les politiques documentaires des établissements scolaires*, Rapport MEN, mai 2004.

2. *Politique documentaire et informationnelle*, Académie de Lyon : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/documentation/poldoc/>



La politique documentaire est **un ensemble d'objectifs** défini en lien avec les caractéristiques de l'établissement (public, offre de formation, disciplines enseignées, options...). Elle fournit un cadrage aux enseignants et à leurs projets afin de garantir l'adéquation entre leurs actions et les besoins des usagers, conformément aux orientations définies par le projet d'établissement.

Elle entend **favoriser et dynamiser l'activité documentaire au sein de l'établissement**:

- La gestion du fonds: classement, politique d'acquisition, valorisation...
- Utilisation raisonnée des ressources mises à disposition (au CDI ou ailleurs dans l'établissement)
- Exploitation des ressources et politique de formation à la culture de l'information

La politique documentaire s'appuie **sur des priorités et sur les recommandations** de la Nouvelle-Calédonie énoncées dans les textes officiels tels que les Lettres de rentrée, les circulaires de mission des professeurs-documentalistes, le socle commun de connaissances et de compétences, le PACIFI (parcours de formation à la culture de l'information)...

La politique documentaire a **pour objectif de faciliter les pratiques pédagogiques** qui font appel aux ressources documentaires, en fixant des priorités, en coordonnant les ressources, en optimisant leur utilisation et en fédérant toutes les énergies dans un travail d'équipe.

Pourquoi et pour qui mettre en place une politique documentaire d'établissement?

► Pourquoi mettre en place une politique documentaire?

- Pour avoir une vue d'ensemble des enjeux documentaires:
 - Rationaliser les acquisitions,
 - Organiser l'accès aux ressources,
 - Construire une formation à la maîtrise de l'information,
 - Favoriser la communication
- Rendre l'élève acteur et citoyen de la société de l'information
- Favoriser l'intégration des TICE dans les pratiques pédagogiques
- Développer l'accès à la culture
- Travailler sur le moyen et le long terme
- Formaliser ce qui est sous-entendu
- Préciser l'apport du professeur-documentaliste et de disciplines dans les apprentissages (...)

➤ **Pour qui mettre en place une politique documentaire? Les acteurs concernés**

La politique documentaire concerne :

L'équipe de direction, le professeur-documentaliste, les élèves, les enseignants, le CPE, le gestionnaire, les parents, le corps d'inspection...

= faire évoluer nos pratiques dans une démarche collective

Quels sont les intérêts pour chacun des acteurs de la mise en place d'une politique documentaire?

1) Pour l'équipe de direction:


- ❖ Fédérer des équipes autour d'un projet
- ❖ Donner du sens à l'action collective dans le domaine de la politique documentaire
- ❖ Optimiser l'exploitation pédagogiques des ressources
- ❖ Faciliter la mise en œuvre des nouveaux dispositifs pédagogiques (...)

2) Pour le professeur-documentaliste:

- ❖ Conforter sa collaboration avec les enseignants
- ❖ Mieux faire connaître son rôle et sa fonction
- ❖ S'appuyer sur des décisions collectives
- ❖ Avoir une meilleure vue d'ensemble des ressources et des pratiques
- ❖ Intégrer son travail dans un projet collectif
- ❖ Prévoir une progression des apprentissages
- ❖ Mutualiser les accès : lieux et ressources

3) Pour les élèves:

- ❖ Être formé de manière cohérente à la recherche d'information tout au long de sa scolarité
- ❖ Pouvoir accéder plus facilement à des sources d'information et être informé des modalités d'accès
- ❖ Être autonome dans un cadre qui sera cohérent et organisé de manière collective



4) Pour les enseignants

- ❖ Etre associé aux décisions. Avoir une vue d'ensemble des choix budgétaires.
- ❖ Pouvoir accéder à des ressources mutualisées
- ❖ Etre informé des possibilités et des règles d'accès aux différentes sources d'information.
- ❖ Pouvoir s'appuyer sur des compétences acquises par les élèves dans le domaine de la recherche info-documentaire grâce à une progression élaborée collectivement.

5) Pour le CPE

- ❖ Participer aux décisions sur les modalités d'accès aux différents lieux-ressources
- ❖ Participer aux décisions concernant l'accueil des élèves au-delà de la seule problématique de l'ouverture du CDI dans le cadre de l'amélioration du climat scolaire



6) Pour le gestionnaire

- ❖ Simplifier la gestion des crédits
- ❖ Avoir une meilleure vue d'ensemble des ressources et des besoins de l'établissement
- ❖ Etre associé aux choix pédagogiques

7) Pour les parents d'élèves

- ❖ Etre informé des objectifs et des enjeux de la politique documentaire de l'établissement
- ❖ Etre informé des pratiques et des règles de l'établissement

8) Pour le corps d'inspection

- ❖ S'appuyer sur une dynamique d'équipe
- ❖ Avoir une vision précise des ressources, des pratiques et des équipements.

Les enjeux d'une politique documentaire

Les enjeux sont multiples car une politique documentaire est au service d'une éducation à la culture de l'information qui vise des valeurs communes:

- **Égalité des chances et l'autonomie:** même culture de l'information pour tous les élèves
- **La réussite scolaire:** la politique documentaire contribue à la réussite scolaire de chaque élève. Au-delà de la « technique » puisque la politique documentaire regroupe à la fois le fonds, les modalités d'acquisition, les modalités technique de diffusion de l'information, elle concerne également le volet pédagogique. Elle reflète la vision de la fonction documentaire au sein de l'EPENC, qui sera contextualisée selon les établissements.
- **Changement de posture professionnelle:** la politique documentaire est un moyen pour les différents acteurs de l'EPENC de changer de posture et de représentation par rapport à notre rôle et d'exiger une meilleure prise en compte des spécificités de notre métier.

Les composantes

➤ La politique documentaire peut s'organiser autour de quatre pôles (Trèfle à quatre feuilles)

- Politique d'acquisition et d'accès aux ressources
- Politique de gestion
- Politique d'accueil et de diffusion de l'information (communication)
- Politique de formation à la culture de l'information et des médias

Ces pôles sont en interaction et interdépendants.



Du CDI au *Centre de Connaissances et de Culture (CCC)*

Afin d'évoluer progressivement vers un CCC, les moyens d'action pourront porter sur l'utilisation et la cohabitation du livre et du numérique, sur l'intégration de l'espace ressource CDI au sein de l'établissement mais également au sein de son environnement local ainsi que sur le développement d'une pédagogie centrée sur l'utilisateur afin de développer son sens des responsabilités, son esprit d'initiative et son autonomie.



Contrôle et suivi d'une politique documentaire: l'évaluation

- ▶ Il n'existe pas de document de référence **commun** à tous les CDI pour construire des indicateurs d'activités. Des documents existent sur le sujet mais c'est à chaque professeur-documentaliste de construire, de rechercher et de collecter des documents sur différents supports sur le sujet afin de procéder à leur analyse.
- ▶ L'objectif d'avoir un cadre est de ne pas « calquer » un modèle mais de faire ses propres choix en fonction de ses objectifs et de son établissement et de partager son expérience avec d'autres collègues.

- 
- 
- **L'objectif général est d'aller au-delà d'un simple contrôle basé sur le fonctionnement d'un espace documentaire.** Le but est de se placer dans une démarche globale enveloppant l'activité pédagogique et documentaire d'un établissement scolaire:
 - **cela permet de se questionner sur son activité et d'en rendre compte;**
 - **de se placer dans une démarche de projet,** donc d'évolution et d'amélioration pour la conduite de ses actions ou l'atteinte de ses objectifs.

 - **Enfin, l'objectif est de permettre au professeur-documentaliste de :**
 - faire valoir son activité,
 - montrer les limites et les avantages de son activité
 - faire état de l'usage ou des manques de moyens mis à sa disposition pour assurer ses missions documentaires et pédagogiques.

Stratégie et démarche à adopter

➤ Les temps forts de la mise en œuvre:

- ✓ Constituer un groupe de travail sous l'impulsion du chef d'établissement
- ✓ Réaliser un état des lieux global des publics et des pratiques existantes (*fiche outil 1*) et rédiger un diagnostic (*fiche outil 2*)
- ✓ Communiquer le résultat de l'état des lieux (formaliser les résultats et prévoir la diffusion de l'information)
- ✓ Rédiger un projet de politique documentaire d'établissement en formalisant les grands objectifs (*fiche outil 3*) et en mettant en place une méthode de travail afin d'atteindre les objectifs (*fiche outil 4*).
- ✓ Instaurer une concertation (conseils d'enseignement, conseil pédagogique, CVL...) et faire valider en CA.
- ✓ Assurer le contrôle et le suivi annuel de la politique documentaire (*fiche outil 5*)

Conclusion

Le professeur-documentaliste est un enseignant bivalent, gestionnaire d'un lieu de culture et d'apprentissage. Il a pour mission **d'agir avec tous les membres de la communauté scolaire** afin d'accompagner les élèves, promouvoir la transversalité, développer la culture de l'information (...).

La définition d'une politique documentaire permettra de fixer à moyen et à long terme les orientations du lieu CDI et les activités du professeur-documentaliste, de délimiter son périmètre d'intervention, de poser ses objectifs de travail documentaire et pédagogique, de discuter et d'évaluer les ressources matérielles, humaines et financières qui seront allouées pour atteindre les objectifs fixés.

Bibliographie / sitographie

Ressources de l'inspection:

- DURPAIRE, Jean-Louis, *Les politiques documentaires des établissements scolaires*, Rapport à Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, mai 2004.
- DURPAIRE, Jean-Louis. *La politique documentaire de l'établissement scolaire et culture numérique*. Administration et éducation , n° 117, mars 2008, p. 81 - 88.
- WARZEE, Alain, *Les enjeux de la fonction documentaire dans l'établissement du second degré*, Inspection Générale de l'Éducation Nationale. ESEN, 30 janvier 2006.

► Articles de la revue INTERCDI

- KOENIG, Didier, *La politique documentaire d'un établissement d'enseignement*, Inter-CDI (Etampes), n°180, 12/2002, p.3.
- AUMASSON, Dominique, *Politique documentaire en établissement scolaire*, Inter-CDI (Etampes), n°187, 01/2004, p.7.
- AFFALOU, Gérald, *Travailler ensemble à la politique documentaire*, Inter-CDI (Etampes), n°198, 11/2005, p.11.

➤ **Ouvrages/sites généralistes sur la profession et la politique documentaire**

- DOMPNIER, Nicolas, *Le guide de l'enseignant documentaliste: de la politique documentaire aux environnements numériques*, Scéren & Hachette éducation, 2006, 159p.
- CHAPRON, Françoise, *Les CDI des lycées et collèges. De l'imprimé @u numérique*, PUF, 2012, 315 p.
- LE DEUFF, Olivier, *La formation aux cultures numériques. Une nouvelle pédagogie pour une culture de l'information à l'heure du numérique*, Ed. FYP, 2011, 159 p.
- POISSENOT, Claude. *CDI : perceptions et réalités*. Canopé éditions, 2014, 87 p.
- CAVET, Dominique. *Politiques documentaires et impact de la révolution numérique*. Intervention de Dominique Cavet, responsable du secteur Documentation de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) Mars 2006, 8 p. En ligne :
<http://www.cndp.fr/savoircdi/societe-de-linformation/la-politique-documentaire/textesgeneraux/politiques-documentaires-et-impact-de-la-revolution-numerique.html>
- FERRY, Françoise. *Politique documentaire, rôles et métiers*, 15 mars 2001. En ligne :
<http://www.savoircdi.cndp.fr/index.php?id=483#hautpage>



➤ **Compétences documentaires et apprentissages**

- Connaissances et compétences en information – documentation. Mediadoc , n°5, déc.2010 En ligne : <http://www.fadben.asso.fr/Connaissances-et-competences-en.html>
- Consulter la rubrique « Métier » sur Savoirs CDI : <http://www.cndp.fr/savoirscdi/metier.html>

➤ **La politique d'accueil comme outil d'amélioration du climat scolaire**

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/conduire-desprojets/travailler-en-partenariat/etre-professeur-documentaliste-et-vouloir-participer-alamelioration-du-climat-scolaire/repenser-laccueil-des-eleves-le-cdi-comme-outildamelioration-du-climat-scolaire.html>

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/conduire-desprojets/travailler-en-partenariat/climat-scolaire-le-bien-etre-et-la-reussite-de-tous/etreprofesseur-documentaliste-et-vouloir-participer-a-lamelioration-du-climat-scolaire.html>




➤ **La politique d'acquisition et d'accès aux ressources et de formation à la culture de l'information et des médias**

- <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/centre-de-ressources/fonds-documentaireacquisition-traitement/les-10-commandements-dune-politique-dacquisition>
- <http://eduscol.education.fr/cdi/culture-de-l-information>
- <http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/competences/education-aux-medias>
- <http://eduscol.education.fr/cdi/education-medias/incontournables>

➤ **Le centre de connaissances et de culture (3C)**

- http://cache.media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/77/1/2012_vademecum_culture_int_web_214771.pdf
- <http://eduscol.education.fr/cid59679/les-centres-de-connaissances-et-de-culture.html>
- <http://eduscol.education.fr/cdi/culture-professionnelle/la-documentationaujourd'hui/evolutions-doc-cdi>
- <http://www.docpourdocs.fr/spip.php?breve654>



➤ L'évaluation d'une politique documentaire

- <http://eduscol.education.fr/cdi/anim/reunion-des-interlocuteurs-academiques/reunions/2005/evalpotitiqdoc>
- Evaluation du projet documentaire pédagogique. Académie de Dijon. En ligne: <http://www.ac-dijon.fr> Rubrique politique documentaire.

➤ Ressources Pearltrees des professeurs-documentalistes de Nouvelle-Calédonie. Rubrique politique documentaire

- http://www.pearltrees.com/documentation_nc